

Enseignement Supérieur et Recherche : des moyens immédiats pour permettre le retour des étudiants, des moyens pérennes pour répondre aux enjeux...

21 janvier 2021

Si la pandémie a mis au grand jour, brutalement parfois, la misère de notre système de Santé et les conséquences du dépeçage de l'hôpital public (suppressions massives de centres hospitaliers, de lits, de postes de personnels soignants, etc.), elle a permis que soit mise sous l'éteignoir la politique d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) en France.

Indigente depuis des années, elle est devenue toxique et catastrophique ! Nous sommes à des années-lumière des déclarations du Président de la République et de la ministre de l'enseignement supérieur qui ont choisi d'organiser un véritable lock out de nos établissements plutôt que de prendre les mesures sanitaires qui s'imposent, quel qu'en soit le coût.

L'urgence est maintenant pressante, l'agitation ministérielle sans résultats a eu des conséquences tragiques : une part grandissante d'étudiant-es sombre dans la misère, faute d'avoir pu conserver les emplois étudiants qui leur assuraient quelques revenus. Pour tous, étudiant-es, et enseignant-es, les difficultés pédagogiques et psychologiques s'accumulent. L'année universitaire 2020-21 s'est déjà déroulée plus souvent à distance qu'en présentiel. Dans ce chaos, certains craignent une année blanche, voire l'abandon de leurs études ! Pour l'ensemble des travailleur-ses enfin, le travail hybride, sans perspective, devient insupportable.

Plutôt que d'agitation, de restructurations ou de textes liberticides

**C'est de moyens dont l'Enseignement supérieur et la
Recherche ont besoin immédiatement !**

Des moyens pour les établissements

Les universités françaises ont, pour une majorité d'entre elles, été construites pendant la dernière décennie des trente glorieuses (1960-70). Ces bâtiments bon marché n'ont pas connu depuis de rénovations d'importance. Ils ne sont plus aux normes électriques, aux normes d'isolation thermique et phonique, ni même aux normes sanitaires ; il arrive que les préfets soient obligés de prendre des arrêtés d'évacuation de bâtiments d'enseignement supérieur devenus insalubres.

Dans le contexte de la pandémie de Covid, cette situation de délabrement du patrimoine est devenue insupportable. La rentrée

universitaire de septembre 2020 a imposé une promiscuité dans des salles de cours peu ou pas aérées ou dans des restaurants universitaires sous-dimensionnés qui a très largement sous-estimé la menace d'une deuxième vague de l'épidémie. C'est pourquoi il est urgentissime de recenser précisément les salles, restaurants, locaux à rénover et assurer cette rénovation. Plus généralement, il faut évaluer les risques et éteindre le danger avant tout retour des étudiants dans ces locaux délabrés.

Des moyens pour la jeunesse

Depuis mars 2020, il semblerait que la France ait abandonné sa jeunesse. Celle-ci est pourtant durement frappée par cette pandémie, que ce soit par la restriction des contacts humains, la fermeture des lieux culturels, par la difficulté de trouver un job étudiant ou un premier emploi, et même par la difficulté de trouver ou de garder un logement.

L'état, qui a pourtant débloqué des centaines de milliards d'euros pour les entreprises, n'a pas voulu trouver quelques milliards pour l'aide d'urgence à apporter à la jeunesse. Cette jeunesse est pourtant l'avenir de la nation, bien plus que les multinationales qui profitent des aides publiques sans pour autant répondre aux besoins du pays. Ainsi SANOFI, gavé de crédits d'impôt recherche (CIR) mais incapable de développer un vaccin contre le Covid. Ses actionnaires ont pourtant profité d'un taux de croissance annualisé du dividende par action de 10,5 % par an depuis quinze ans (x 4,5) !

Il est donc indispensable que le gouvernement investisse enfin dans sa jeunesse, en lui assurant immédiatement des moyens de subsister (augmentation des bourses, baisse des seuils sociaux, accès au RSA sans condition d'âge, ...) en réquisitionnant les locaux vides et en investissant dans la construction pour faciliter le retour à l'université et l'accès à un premier logement et en baissant le temps de travail (32h / semaine) et l'âge de départ en retraite (60 ans) pour permettre à la jeunesse d'entrer dans la carrière.

Enfin, à l'opposée de la politique d'abandon et de renoncement du gouvernement, la nation doit ré-investir massivement dans l'enseignement supérieur afin de préparer l'économie de demain et garantir sa souveraineté scientifique, technologique et industrielle.

Des moyens pour les travailleurs

Le travail dans l'enseignement supérieur et la recherche devrait être assuré statutairement par des fonctionnaires d'état. Or, depuis vingt ans, le taux de précaires (CDI, CDD, vacataires) atteint 35 % de l'effectif. Il faut d'urgence apporter des garanties (renouvellement de contrats, service fait) aux précaires fragilisés par la fermeture des universités aux étudiants. Par ailleurs, le traitement des fonctionnaires a diminué de 18 % depuis 2000 (en pouvoir d'achat). Les bâtiments vieillissants et mal entretenus conduisent à une dégradation des conditions de travail. Enfin, à rebours du sens de l'histoire sociale, le temps de travail à l'université augmente, sans compensation, depuis une dizaine d'année...

L'état doit investir dans ses agents, en les rétribuant décemment. Il doit rétablir les droits qu'il leur a confisqués sous couvert de pandémie et redonner un sens à la carrière de fonctionnaire, mieux former ses agents, leur assurer des conditions de travail satisfaisantes, tout en renouant avec l'indispensable baisse du temps de travail afin de travailler moins, mais de travailler mieux.

C'est pourquoi la CGT FERC Sup demande au gouvernement et aux établissements d'agir en urgence afin :

- de fournir des masques neufs aux travailleurs et aux étudiants en nombre suffisant pour les changer selon les recommandations sanitaires ;
- de rénover les salles de cours et amphis qui l'exigent, en réparant les VMC, les toilettes, les châssis de fenêtres, le chauffage défaillant, en installant des capteurs de CO2 pour le contrôle de l'aération, ...
- de préparer et de planifier une campagne de vaccination volontaire des enseignants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques en première ligne ;
- de réquisitionner les centaines de milliers de locaux laissés vides par les propriétaires, souvent dans un but purement spéculatif ; ces réquisitions doivent servir à assurer des cours dans des conditions respectueuses de la distanciation physique, de servir des repas dans des espaces de restauration sécurisés, et d'allouer des logements aux plus précaires ;
- d'augmenter les budgets des CROUS pour leur permettre de répondre aux nouvelles contraintes sanitaires afin de loger et nourrir les étudiant-es ;
- d'apporter des garanties de renouvellement des contrats et de rémunération aux travailleurs précaires de l'ESR ;
- l'arrêt de la distribution de dividendes jusqu'à un an après la fin de l'épidémie et le remboursement des dividendes versés depuis mars 2020.

L'épidémie terminée, la CGT FERC Sup demande :

- l'abrogation des lois mortifères de l'ESR : LRU, Fioraso, LPR et le retour à une politique de l'ESR nationale toute orientée vers la réponse aux besoins de la société, le développement scientifique, technique et économique de la nation, dans le respect des instances représentatives des personnels ;
- un vaste plan pluriannuel de recrutement de titulaires, pour résorber la précarité et permettre au secteur de l'ESR de répondre aux enjeux immenses de l'avenir immédiat ;

- un plan d'investissement massif dans la construction et la rénovation du patrimoine de l'ESR ;
- une révision en profondeur de l'organisation du travail pour une baisse du temps de travail (32h/semaine, retraite à 60 ans) qui profite aux travailleur-ses et à l'environnement, couplée à une augmentation des salaires : +10% de salaire, -10% de temps de travail, + 10% d'effectif, +10% de temps de formation

C'est pourquoi la CGT FERC Sup appelle les travailleurs de l'ESR à se mobiliser

Le 26 janvier 2021, en se réunissant en heures d'information syndicales, en assemblée générales, en présence ou en visio, afin de débattre de la situation sociale, sanitaire, locale (EPE), ...

Le 4 février 2021, en se mettant en grève et en manifestant pour augmenter les salaires afin de lutter contre les conséquences de la crise, et pour un droit universel au travail pour toutes et tous !

Plus de mensonges, mais des moyens pour l'enseignement supérieur et la recherche !

J'adhère à la CGT FERC Sup

La CGT des établissements
d'enseignement supérieur
et de recherche

Nom :

Prénom :

Établissement :

Tél. :

E-mail :

Bulletin à retourner à :

CGT FERC Sup – case 544

263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL cedex

Tél : 01 55 82 76 28

Fax : 01.49.88.07.43

ferc-sup@ferc.cgt.fr - site : www.ferc-sup.cgt.fr

www.adherer.fercsup-cgt.net